



Aigle, le 26 avril 2021

## **Au Conseil Communal d'Aigle**

Rapport de la Commission chargée de l'étude du

### **Rapport-Préavis municipal n° 2021-05**

du lundi 22 février 2021

relatif à

### **La réponse au postulat de M. Cyril Zoller (Alt.-Verts), déposé le 22 mars 2018, intitulé : « Pour un centre-ville fort en tourisme et artisanat »**

La Commission est composée de :

|      |                             |     |
|------|-----------------------------|-----|
| Mmes | Annick BADAN                | (1) |
|      | Anny HERTIG                 | (1) |
|      | Romaine MERMINOD            | (1) |
| MM   | Nicolas BIFFIGER            | (1) |
|      | Carlo CARRIERI              | (1) |
|      | Clément REBER               | (1) |
|      | Philippe PASCHE, rapporteur | (1) |

Délégué de la Municipalité : M. Frédéric Borloz.

---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de l'étude du rapport-préavis susmentionné s'est réunie le 30 mars 2021 à l'Hôtel de Ville, salle Frédéric Rouge, en présence de Monsieur Frédéric Borloz, Syndic.

La Commission, dans la même composition et en la même séance, a également traité le rapport-préavis municipal n° 2021-03 du lundi 8 février 2021 relatif à la réponse au « Soutien des établissements publics aiglons en période COVID-19 ».

Les données et informations contenues dans le rapport-préavis municipal ne seront pas reprises ou reformulées dans le présent rapport.

## **Contexte et développement**

Le postulat a été déposé en séance du Conseil communal du 22 mars 2018 et renvoyé en commission pour l'étude de sa prise en considération. Ladite commission, par son rapport du 23 juillet 2018, a demandé au Conseil communal sa prise en considération et son renvoi en Municipalité, ce qui fut décidé par le Conseil communal en date du 4 octobre 2018.

Le postulat vise à lier artisanat et tourisme en valorisant le centre historique d'Aigle par un projet touristique concret tout en promouvant l'artisanat. En complément, il préconise une démarche par étapes.

Dans sa réponse au postulat, la Municipalité explicite sa stratégie de revitalisation du centre-ville reposant sur deux axes (accessibilité et attractivité). Il est rappelé que de nombreux travaux et réflexions autour de cette problématique sont engagés depuis une vingtaine d'années.

La mise en œuvre de ladite stratégie a été retardée, notamment par la renonciation du mandataire pressenti et par le retard dans l'obtention du cofinancement cantonal. La pandémie COVID-19 a conduit la Municipalité à prendre diverses mesures de soutien et de promotion du commerce local. Le Conseil communal a aussi approuvé le rapport du 8 juin 2020 du groupe de travail chargé d'examiner la proposition « post COVID-19 » pour l'encouragement de la consommation locale. Ce rapport développe une vision et une démarche qui fait écho au postulat de C. Zoller.

## **Données complémentaires**

Se fondant sur le préavis 2019-08, les budgets de fonctionnement 2020 et 2021 ont été dotés annuellement de CHF 50'000 (compte 160.3185.10, Promotion économique Centre-Ville). Le partenaire pressenti pour mettre en œuvre le projet de revitalisation du Centre-Ville (page 3 du préavis) a renoncé au mandat. Cela, en sus du retard dans l'obtention du cofinancement du Canton, via Chablais Région (soit CHF 100'000, ou 50% du total de CHF 200'000), conduit à ce que la démarche a pris 18 à 24 mois de retard. Les deux postes budgétaires de CHF 50'000 en 2020 et 2021 n'ont pas été utilisés et seront reportés sur les exercices suivants, selon décisions budgétaires à prendre par le Conseil communal.

Il est rappelé qu'il s'agissait de mettre en place, sur une durée de 2 ans, une démarche volontaire visant à la revitalisation du centre-ville portée par la Ville d'Aigle, en lien étroit avec les propriétaires, les potentiels artisans ou artistes et l'association des commerçants d'Aigle Cité. La demande auprès du Canton, via Chablais Région, portait sur le financement d'un poste de chargé de mission à temps partiel et de durée déterminée.

Alors que la Région, la Commune et le prestataire étaient en phase de finalisation, ledit prestataire a décidé de renoncer au mandat le 24.11.2020, suite à des divergences avec Chablais Région. Dans ces conditions, mis à part la rédaction des demandes faites en interne, les séances de coordinations pour la mise en route et la production des études antérieures, aucun travail effectif n'a été entrepris, ni aucune dépense engagée sur ce projet.

## **Discussion et vœux**

La Commission relève que le rapport-préavis de la Municipalité est un « rapport d'étape », dicté par la volonté de dresser un point de situation en fin de législature. Il ne contient pas de concept novateur ou original.

Tout en relevant que l'animation commerciale du centre-ville relève prioritairement des acteurs économiques et locaux, desquels doivent venir les impulsions, la Commission estime que la Commune se doit d'agir sur les conditions-cadres publiques pour stimuler le commerce, l'artisanat et le tourisme local, notamment dans le respect des circuits courts.

Dans ce sens, les interactions avec l'Office du tourisme sont à concrétiser et renforcer. Un soutien au développement d'une offre d'espace de travail partagé (co-working) pourrait aussi être intégré dans les réflexions ; en effet, une telle offre est génératrice de valeur-ajoutée pour les commerces de proximité et répond à l'évolution du marché de travail.

En sus des vœux formulés dans le cadre du rapport relatif au rapport-préavis 2021-03, la Commission émet le vœu insistant ci-après :

**La Commission souhaite que la Municipalité considère le renforcement social, culturel, touristique, commercial et artisanal du centre-ville comme une priorité de la prochaine législature et s'inspire de la vision et du concept présenté dans le rapport du 8 juin 2020 du groupe de travail chargé d'examiner la proposition « post COVID-19 » pour l'encouragement de la consommation locale.**

## **Position de la Commission des finances**

La CoFin a été informée du présent rapport, de ses vœux et conclusions et rapportera, le cas échéant, en séance de Conseil communal.

## **Conclusion**

En conclusion, la Commission à l'unanimité des membres, à l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions amendées suivantes :

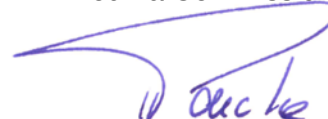
### **LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE**

- Vu le Rapport-Préavis municipal n° 2021-05 du 22 février 2021
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal n° 2021-05 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Cyril Zoller, déposé le 22 mars 2018, intitulé : « Pour un centre-ville fort en tourisme et artisanat », en tenant compte du vœu suivant :
  - a. La Municipalité considère le renforcement social, culturel, touristique, commercial et artisanal du centre-ville comme une priorité de la prochaine législature et s'inspire de la vision et du concept présenté dans le rapport du 8 juin 2020 du groupe de travail chargé d'examiner la proposition « post COVID-19 » pour l'encouragement de la consommation locale.

Pour la Commission

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe Pasche', is written over a horizontal line.

Philippe Pasche  
Rapporteur